



CENT CINQUANTIÈME CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

a) Projet de feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action mondial de 2023 à 2030 pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030

Janvier 2022

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil International des Infirmières (CII) et des plus de 27 millions d'infirmières dans le monde.

Le CII souscrit pleinement à l'accroissement des capacités du système de santé pour ce qui est des MNT, afin de renforcer la prévention et la lutte contre les MNT dans les soins de santé primaires (SSP), mais cela suppose l'optimisation des personnels infirmiers et de santé.

Dotées des compétences adéquates, les infirmières diplômées et les infirmières de pratique avancée sont celles qui dispensent en premier lieu des services de promotion de la santé et de dépistage des MNT, de diagnostic précoce, de traitement, de soins palliatifs et de rééducation dans tous les environnements de soins.

Le CII encourage les pays à pleinement mobiliser l'expertise des infirmières pour lutter contre l'épidémie de MNT, en optimisant le rôle de l'infirmière dans les SSP et en veillant à une répartition des rôles plus rationnelle dans le cadre d'approches de soins fondées sur le travail en équipe. Mettre en place des effectifs formés aux MNT suppose également la protection, l'affectation de ressources et une rémunération juste des infirmières.

De plus, nous sommes tout à fait d'accord avec les États membres pour dire que la santé mentale devrait être abordée comme une question distincte, compte tenu de l'urgence mondiale en matière de santé mentale.